



## PIÈCES NÉCESSAIRES À LA CONSTITUTION DU DOSSIER

### Concernant le participant décédé :

- Extrait d'acte de décès
- Extrait d'acte de naissance récent
- Copie intégrale du ou des livret(s) de famille
- Acte de notoriété ou certificat d'hérédité établi par le TGI pour les assurés célibataires, veufs ou divorcés
- Bulletin d'adhésion s'il en a été complété un
- Désignation bénéficiaire particulière s'il en a été complétée une
- Certificat médical précisant les causes du décès (mort naturelle, accident, suicide)
- Procès verbal de gendarmerie en cas d'accident. Cette demande est à notre charge et doit être faite auprès du TGI du lieu de l'accident
- Extrait de la DADS si l'état nominatif annuel n'a pas encore été fourni
- Attestation de la Sécurité Sociale précisant les périodes indemnisées de la date d'arrêt au jour du décès

### Concernant le ou les bénéficiaire(s) :

- Extrait d'acte de naissance récent
- Attestation sur l'honneur de non-séparation de corps pour les assurés mariés
- Jugement de tutelle, si les bénéficiaires sont des enfants mineurs

### Concernant les majorations pour personnes à charge :

- Certificat de scolarité
- Extrait d'acte de naissance si l'enfant ne figure pas sur le livret de famille
- En cas de divorce et si le participant n'avait pas la garde des enfants, la copie du jugement de divorce
- Dernier avis d'imposition

## IMPORTANT

Au cas où une ou plusieurs pièces indiquées ci-dessus ne pourraient être obtenues dans un délai normal, la déclaration de décès devra néanmoins être adressée dès que possible accompagnée des documents en votre possession.